

LA CGT REVENDIQUE L'UNIFORMISATION DE LA PRIME POUR TOUS !



Jeudi 16 février le Groupe Renault a présenté ses résultats financiers pour l'exercice 2022. Malgré le retrait des activités en Russie, les Profits et le Chiffre d'affaires sont en hausse. Ainsi, Renault profite largement de la hausse des prix des véhicules. Avec un chiffre d'affaires de 46,4 Milliards d'euros en 2022, faisant abstraction de l'activité Russe, la progression est de 11,4%. La Marge Opérationnelle suit la même tendance avec un taux à 5,6% contre 3,1% pour l'année 2021. Le Free Cash-Flow annoncé représente 2,1 milliards d'euros de liquidités.

Compte-tenu de ces résultats, les salariés percevront un intéressement au titre de l'exercice 2022 versé sur la paie de mars* déterminé comme suit :

- ▶ 900€ de part uniforme
- ▶ 65,33€ par tranche de 100€
- ▶ 200€ de bonus CAFE



* Du 28 février au 15 mars, les salariés devront choisir l'affectation de leur intéressement.

(Attention à la date butoir et le possible envoi du lien d'affectation vers les SPAMS).

Brut Annuel sécurité sociale	Montant BRUT	Montant NET	Brut Annuel sécurité sociale	Montant BRUT	Montant NET
20 000,00 €	2 188,33 €	1 976,06 €	36 000,00 €	3 059,90 €	2 763,09 €
21 000,00 €	2 243,28 €	2 025,68 €	37 000,00 €	3 114,34 €	2 812,25 €
22 000,00 €	2 297,72 €	2 074,84 €	38 000,00 €	3 168,78 €	2 861,41 €
23 000,00 €	2 352,16 €	2 124,00 €	39 000,00 €	3 223,23 €	2 910,57 €
24 000,00 €	2 406,60 €	2 173,16 €	40 000,00 €	3 277,67 €	2 959,73 €
25 000,00 €	2 461,04 €	2 222,32 €	41 000,00 €	3 332,11 €	3 008,89 €
26 000,00 €	2 515,48 €	2 271,48 €	42 000,00 €	3 386,55 €	3 058,05 €
27 000,00 €	2 569,93 €	2 320,64 €	43 000,00 €	3 440,99 €	3 107,22 €
28 000,00 €	2 624,37 €	2 369,80 €	44 000,00 €	3 495,43 €	3 156,38 €
29 000,00 €	2 678,81 €	2 418,96 €	45 000,00 €	3 549,88 €	3 205,54 €
30 000,00 €	2 733,25 €	2 468,12 €	46 000,00 €	3 604,32 €	3 254,70 €
31 000,00 €	2 787,69 €	2 517,29 €	47 000,00 €	3 658,76 €	3 303,86 €
32 000,00 €	2 842,13 €	2 566,45 €	48 000,00 €	3 713,20 €	3 353,02 €
33 000,00 €	2 896,58 €	2 615,61 €	49 000,00 €	3 767,64 €	3 402,18 €
34 000,00 €	2 951,02 €	2 664,77 €	50 000,00 €	3 822,08 €	3 451,34 €
35 000,00 €	3 005,46 €	2 713,93 €	60 000,00 €	4 366,50 €	3 942,95 €

Exemple de calcul :

pour un salaire brut annuel sécurité sociale de 20 000€
 $20\ 000/12/100 \times 65,33 + 1100 = 2188,33\text{€}$
 $2188,33 - 9,7\% \text{ (CSG RDS)} = 1976,06\text{€}$



Pour la CGT le compte n'y est pas. La direction doit faire évoluer dans le futur accord l'ensemble des éléments qui permettraient une parfaite égalité pour toutes les catégories socio-professionnelles participant à l'enrichissement et à la performance du groupe à savoir l'uniformisation de l'intéressement.

La CGT revendique également :

- Un intéressement qui ne doit pas se substituer au salaire.
- Un intéressement uniforme pour toutes les catégories socio-professionnelles y compris pour les salariés des filiales et les intérimaires. Pour information, s'il était uniforme, chaque salarié aurait touché une somme supérieure à 4000 euros.
- Des sommes soumises à cotisation sociale entreprise-salariés au même niveau que celles sur les salaires, l'effet serait favorable pour le financement des retraites et de notre protection sociale. Pour mémoire, le forfait social versée par l'entreprise sur l'intéressement est de 20% comme la loi le précise, pour les salariés 9,7% (CSG/RDS).
- Les absences pour cause de maladie longue durée ainsi que le handicap issu de l'accord groupe ne soient pas prises en compte.
- Compte-tenu de la progression des résultats financiers et de l'explosion de l'inflation, le budget Augmentations Générales des Salaires doit être revu à la hausse.

Pour conclure :

En résumé et comme dit précédemment, il est utile de rappeler que l'intéressement ne doit se substituer au salaire, même s'il est le fruit du travail de tous les salariés. Pour la CGT, les dernières négociations sur la politique salariale chez Renault, consistaient en un saupoudrage réparti sur l'année 2023, dans le but d'étouffer un mécontentement grandissant.

Dans ce contexte, La CGT avec les salariés doivent échanger ensemble sur tous ces sujets afin de s'exprimer collectivement et interpeller la direction générale.

